Paris, le 2 juillet 2026

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**La profession de sage-femme s'unit pour construire son avenir :**
**lancement du Comité de Liaison pour l'Avenir de la Profession (CLAP)**

## Une profession qui choisit de parler d'une seule voix

La profession de sage-femme franchit aujourd'hui une étape majeure de son histoire.

Dans un contexte marqué par les enjeux de santé des femmes, de périnatalité, de prévention, d'accès aux soins et de transformation du système de santé, plusieurs organisations représentatives de sages-femmes ont fait le choix de dépasser leurs sensibilités propres pour construire une stratégie commune, lisible et durable.

Cette dynamique trouve son origine dans le **plan stratégique « Sages-femmes 2030 »**, élaboré à l'initiative de l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF), sous la direction de Frédéric Bizard, économiste spécialiste des modèles de protection sociale et de santé, puis présenté le 10 mars dernier aux représentants des organisations professionnelles, de l'Assurance Maladie, du ministère de la Santé et plus largement aux acteurs du système de santé.

Ce travail a constitué un véritable tournant. Parce qu'il reprenait les grandes orientations défendues depuis de nombreuses années par la profession, il a suscité une adhésion largement partagée et fait émerger une **conviction commune : les évolutions majeures attendues par les sages-femmes ne pourront être obtenues que par un portage collectif, structuré et durable auprès des décideurs publics.**

Après le temps de la réflexion stratégique vient désormais celui de l'action collective. Avec la création du CLAP, la profession se dote, pour la première fois de son histoire, d'**un espace permanent de coordination** lui permettant de **porter une stratégie nationale concertée et de parler d'une seule voix** lorsque sont en jeu son avenir, la santé des femmes et les grandes transformations du système de santé.

## Le CLAP : une feuille de route structurée pour le déploiement du plan « Sages-femmes 2030 »

C'est dans cette continuité que s'organise désormais le Comité de Liaison pour l'Avenir de la Profession (CLAP), afin d'assurer le déploiement opérationnel du plan stratégique « Sages-femmes 2030 ».

La dynamique engagée entre les organisations professionnelles et scientifiques permet désormais de passer d'une vision partagée à une mise en œuvre structurée autour de **priorités clairement identifiées.**

Les premiers travaux s'inscrivent dans une **feuille de route structurante**, articulée autour de la reconnaissance pleine et entière de la profession médicale de sage-femme, de l'intégration au corps médical hospitalier et de la gouvernance hospitalière, de la juste reconnaissance économique de l'exercice avec la poursuite de la convergence tarifaire des actes à compétence partagée, du renforcement de la place des sages-femmes dans les soins primaires et le suivi gynécologique de prévention, ainsi que de la refondation de l'organisation de la périnatalité afin de construire un modèle plus cohérent, plus lisible et davantage centré sur les besoins des femmes, des enfants et des familles.

**L'unité de la profession n'est pas une fin en soi.** Elle constitue une condition pour porter des propositions cohérentes, peser davantage dans les débats publics et accompagner durablement les transformations du système de santé.

**Construire les parcours de soins de demain : coopération et coordination des professions**

Le lancement du CLAP intervient dans un contexte où les débats autour de l'organisation des parcours de santé des femmes connaissent un regain d'intensité. Ces débats sont légitimes. Ils traduisent les profondes évolutions qu'ont connues les professions de santé ces dernières années ainsi que les difficultés croissantes d'accès aux soins auxquelles sont confrontées les femmes sur l'ensemble du territoire.

Ils ne peuvent toutefois trouver de réponse dans l'opposition entre professions. Le CLAP fait le choix de la coopération et de la responsabilité collective, convaincu que **les parcours de soins ne se construisent ni dans la concurrence ni dans l'isolement**, mais dans l'articulation des compétences de chaque profession.

Les sages-femmes **n'ont jamais revendiqué de se substituer aux gynécologues-obstétriciens** ou aux autres médecins intervenant dans la santé des femmes. Elles exercent les compétences que le législateur leur a confiées et orientent les patientes vers le professionnel le plus adapté dès lors qu'une situation pathologique ou complexe est identifiée. Cette **orientation s'inscrit dans une continuité de prise en charge :** les sages-femmes demeurent pleinement impliquées dans le suivi et l'accompagnement des patientes tout au long de leur parcours, notamment en périnatalité.

**Le premier recours ne signifie pas le recours exclusif.** Il constitue une porte d'entrée adaptée dans un parcours de soins gradué où chaque professionnel intervient dans son champ de compétences et coopère avec les autres au bénéfice des patientes.

La qualité d'un parcours de soins repose sur la complémentarité des compétences et la capacité de chaque profession à exercer pleinement son rôle, en garantissant **la bonne orientation des patientes au bon moment,** une logique que le CLAP entend renforcer.

**Les femmes attendent des parcours lisibles, coordonnés et sécurisés,** et non des logiques d'opposition entre professions.

Le CLAP marque ainsi une étape claire : celle d'**une profession qui choisit de se structurer pour agir collectivement et porter une vision partagée de son avenir.**

**Contact presse :**

*Adrien DI ROLLO*
*Directeur général de l'ONSSF*
*direction@onssf.org*
*0659495577*

**À propos du CLAP**

Le Comité de Liaison pour l'Avenir de la Profession (CLAP) est une instance de coordination créée afin d'assurer le portage collectif du plan stratégique **« Sages-femmes 2030 »**.

À ce jour, le CLAP réunit le Conseil National Professionnel de Maïeutique (CNP-M), réunissant 12 organisations représentatives, l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF), l'Association Professionnelle des Sages-Femmes (APSF), l'Association Française des Sages-Femmes Acupuncteurs (AFSFA), l'Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices (ANSFC) et l'Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes (UNSSF).

Le CLAP a vocation à s'élargir progressivement afin de fédérer l'ensemble des organisations qui souhaitent contribuer au déploiement du plan stratégique « Sages-femmes 2030 » et porter collectivement les enjeux d'avenir de la profession.